

Le 5 juin 2018

Province de Québec  
La Municipalité d'Armagh  
Comté de Bellechasse

À une séance régulière du Conseil municipal d'Armagh, Comté de Bellechasse, tenue le 5<sup>e</sup> jour de juin deux mille dix-huit à dix-neuf heures trente à l'endroit ordinaire des séances de Conseil.

Conformément aux dispositions du Code municipal du Québec et à laquelle séance sont présents les conseillers : Benoit Gagnon, Maxime Bradette, Marie Madeleine Sirois, Robert Gagnon, Gilles Lacroix, Sébastien Mercier formant quorum sous la présidence du maire M. Sarto Roy.

Après avoir constaté qu'il y avait quorum, le maire fait la lecture du projet d'ordre du jour.

Rés.2018-06-01

### **ORDRE DU JOUR**

Proposé par le conseiller Maxime Bradette,  
Appuyé par la conseillère Marie Madeleine Sirois,

Que l'ordre du jour soit accepté.

- 01- Ouverture.
- 02- Mot de bienvenue du maire.
- 03- Lecture et adoption de l'ordre du jour.
- 04- Suivi et adoption du procès-verbal de la séance tenue le 1er mai 2018.
- 05- Correspondance :
  - MRC de Bellechasse – Résolution no C.M. 18-05-126 – Véhicules hors route PLIU.
  - Demande d'ajout de signalisation de panneaux « arrêt » sur la rue Turgeon.
  - Plainte relative au désordre et vérification de conformité.
  - Ministère des Transports : Demandes diverses sur la route 281.
  - Ministère des Transports : Demande de diminution de la vitesse sur la route 281.
  - Municipalité de Saint-Raphaël : Résolution : 2018-05-93 – Clinique médicale.
  - Campagne provinciale d'arrachage de l'herbe à poux.
- 06- Rapport des dépenses autorisées.
- 07- Rapport des conseillers sur les dossiers relevant de leur responsabilité.
- 08- **Période de questions.**
- 09- Dépôt et lecture du rapport annuel du maire.
- 10- Dépôt du rapport budgétaire comparatif 2017-2018.
- 11- Urbanisme : Nomination d'une personne désignée.
- 12- Mise en commun de la refonte des règlements d'urbanisme.
- 13- Comité consultatif d'urbanisme d'Armagh : Nomination.
- 14- Entente intermunicipale – Concernant le compresseur pour l'approvisionnement en air respirable.
- 15- Entente intermunicipale révisée – Concernant le système cascade permettant l'approvisionnement en air respirable.
- 16- Club FADOQ l'Anneau d'Or d'Armagh – demande de travaux d'aménagement.
- 17- Participation du maire au Congrès de la Fédération québécoise des municipalités.
- 18- Tour CIBC Charles-Bruneau – Demande d'autorisation de passage.
- 19- Fêtes de l'Armagh'nie - Fermeture de la rue Turgeon.

- 20- Avis de motion : « Règlement modifiant certains articles du règlement le 152-2015 «Règlement sur la sécurité publique et protection des personnes et des propriétés » de la municipalité d'Armagh.
- 21- Réaménagement de la bibliothèque : achat d'étagères.
- 22- Demande de subvention dans le programme PIQM 2.5.
- 23- Projet d'implantation d'une ferme école à Armagh.
- 24- Site Web de la municipalité d'Armagh.
- 25- Dénomination de la salle municipale : Philibert Langlois.
- 26- Projet de développement « Éco-Quartier » budget pour l'évaluation.
- 27- Pause de 5 minutes**
- 28- Demande d'aide financière :
  - a) CFER - Demande de commandite pour l'album de finissants.
- 29- **Période de questions.**
- 30- Levée de l'assemblée.

Adopté unanimement par les conseillers.

Rés.2018-06-02

**SUIVI ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 1<sup>ER</sup> MAI 2018**

Après avoir fait le suivi du procès-verbal :

Proposé par le conseiller Robert Gagnon,  
Appuyé par le conseiller Sébastien Mercier,

Que le procès-verbal de la séance tenue le 1<sup>er</sup> mai 2018 soit accepté tel que rédigé par la secrétaire-trésorière.

Adopté unanimement par les conseillers.

Rés.2018-06-03

**RAPPORT DES DÉPENSES AUTORISÉES**

Proposé par le conseiller Gilles Lacroix,  
Appuyé par le conseiller Maxime Bradette,

D'approuver la liste des comptes à payer du mois de mai 2018 au montant de 299 274.32 \$ ci-jointe :

**EXERCICE FINANCIER 2018**

9315-1561 QUÉBEC INC.	MOTONEIGE / SERVICE INCENDIE	4 598,99
ALARME CLEMENT PELLETIER INC.	REPARATION AVERTISSEUR/BUREAU	171,55
ALLEN ENTREPRENEUR GENERAL INC.	DEC #9 MISE AUX NORMES USINE	80 687,29
AREO-FEU LTEE	VANNE/LANCE/ETC/SERV.INC.	1 525,54
AREO-FEU LTEE	COURR.RETRACTABLE POUR MICRO	303,53
AUGUSTIN CORMIER ENTR. ELECTRICIEN INC.	ENT.REP.CHALOIS/COMPLEXE/PARC	362,36
BRASSARD BURO INC.	FOUR.BUREAU/PILES SERV.INC.	96,15
BRASSARD BURO INC.	FOURNITURES DE BUREAU	27,57
BRASSARD BURO INC.	CREDIT FOURNITURES DE BUREAU	- 33,56
BRASSARD BURO INC.	FOURNITURES DE BUREAU	177,32
BRASSARD BURO INC.	FOURNITURES DE BUREAU	87,40
CFER DE BELLECHASSE	COMMANDITE ALBUM FINISSANTS	50,00
COMITE DES FÊTES DE L'ARMAGH'NIE	SUBV. FETE NATIONALE DU QUEBEC	1 000,00

CONTROLE ANIMAUX DOMESTIQUES INC.	CUEILLETTE CHATS ERRANTS	1 149,75
CPU DESIGN INC.	REPL. EQUIPEMENT INFORMATIQUE	595,01
CREAPHISTE	PANNEAUX ALUMINIUM/ECOCENTRE	356,42
CREAPHISTE	JOURNAL JUIN 2018	731,99
DENEIGEMENT NICOLAS AUDET	DENEIG.ECOCENTRE/DECHARG.PAL.	258,69
DICOM EXPRESS	FRAIS DICOM / SERV.INC.	24,24
ECO VERDURE	AERATION TERRAIN BALLE/SOCCER	430,77
ECO VERDURE	ENGRAIS TERRAIN BALLE/SOCCER	239,74
ENGLOBE CORP.	PROJET MISE AUX NORMES/USINE	321,93
ENGLOBE CORP.	PROJET MISE AUX NORMES/USINE	367,92
ENTREPRISES GIVESCO INC. (LES)	PEINTURE/USINE FILTRATION	758,84
FORMATION URGENCE VIE INC.	FORMATION SECOURISME	751,94
GARAGE ONEIL LEMIEUX ENR.	REPARATION CAMION INCENDIE 601	149,46
GROUPE ENVIRONEX	TRANSP.+ANALYSES EAU POTABLE	100,03
GROUPE ENVIRONEX	TRANSP.+ANALYSES EAUX USEES	327,68
GROUPE ENVIRONEX	CREDIT 3 TRANSP/EAU	- 34,49
GROUPE P.G.F. INC.	REPARATION CAMION INCENDIE 601	974,37
GROUPE ULTIMA INC.	AVENANT/MODIF. 627960	2 777,00
HENRY AUDET LTEE	REPARER 4 LUMIÈRES DE RUE	608,59
HENRY AUDET LTEE	RELOCALISER 2 PROJETEURS/TDJ	646,16
HENRY AUDET LTEE	INST.FILET BALLE/REPARER 1 LUM	684,39
HYDRO-QUEBEC	ENTREE NORD VILLAGE / 30 JOURS	20,69
HYDRO-QUEBEC	ENTREE SUD VILLAGE / 30 JOURS	20,69
HYDRO-QUEBEC	FEU CLIGNOTANT / 30 JOURS	24,85
HYDRO-QUEBEC	ECLAIRAGE PUBLIC / 30 JOURS	1 033,71
HYDRO-QUEBEC	TERRAIN DES LOISIRS / 62 JOURS	29,29
HYDRO-QUEBEC	CHALOIS / 62 JOURS	805,80
HYDRO-QUEBEC	COMPLEXE MUNICIPAL / 62 JOURS	2 111,30
HYDRO-QUEBEC	RES.EAU POTABLE / 62 JOURS	213,92
HYDRO-QUEBEC	USINE D'ÉPURATION / 62 JOURS	4 270,16
HYDRO-QUEBEC	POSTE REFOUL.EGOUTS / 62 JOURS	879,83
HYDRO-QUEBEC	PARC DES CHUTES / 62 JOURS	2 408,53
HYDRO-QUEBEC	CASERNE / 60 JOURS	519,09
INFO PAGE INC.	TEMPS D'AIR PADGET/MAI À AOUT	362,17
INFO-MANIAC	PROBLEME INTERNET/BIBLIO	216,00
INT COMMUNICATION	CONTRAT SERV./SITE WEB/JUIN	57,43
JACQUES CARON INC.	PAPIER HYGIENIQUE / SALLE	46,57
LAURIER ROY	CONSOLIDATION 1ER RANG N-O	846,50
LAURIER ROY	CONSOLIDATION 1ER RANG N-O	801,94

M.R.C. DE BELLECHASSE	TRANSPORT ROLL-OFF (1)	185,00
M.R.C. DE BELLECHASSE	EQUIPEMENT SECURITE RDD	150,00
M.R.C. DE BELLECHASSE	FORMATION ESPACE CLOS/A.DUBE	128,31
M.R.C. DE BELLECHASSE	COLLOQUE MRC/B.GAGNON	245,58
M.R.C. DE BELLECHASSE	QUOTES PARTS M.R.C.	80 624,00
MARCHES TRADITION/COTE	SAC BALAYEUSE / COMPLEXE	13,79
MARCHES TRADITION/COTE	DIVERS/CFA/ARMAGH INFORME	273,48
MARCHES TRADITION/COTE	DIVERS-RENCONTRE 26 MAI+CAFE	84,38
MINISTERE DU REVENU DU QUEBEC	REMISES PROV. / AVRIL 2018	4 232,98
MINISTERE DU REVENU DU QUEBEC	REMISES PROV / MAI 2018	4 959,34
MINISTRE DES FINANCES (SQ)	VERSEMENT 1 / SQ	44 424,00
MON BURO.CA	FOURNITURES DE BUREAU	66,99
NOVICOM 2000 INC.	INTERNET USINE FILTRATION	40,19
NOVICOM 2000 INC.	TELEPHONIE IP/USINE FILTRATION	17,72
NOVICOM 2000 INC.	REPETITRICE RADIOS/JUIN	212,13
PAQUET & FILS LTÉE	ESSENCE/VOIRIE/AQUEDUC	129,59
PAQUET & FILS LTÉE	HUILE CHAUFFAGE/CASERNE/756.4L	812,53
PIECES D'AUTOS G.G.M. INC.	ATTACHES/TERRAIN DES LOISIRS	41,60
PRODUITS MUNICIPAUX(QC)DIVISION DE CORIX	ASPHALTE FROIDE	1 133,42
PRODUITS MUNICIPAUX(QC)DIVISION DE CORIX	CREDIT 3 PALETTES	- 51,74
RECEVEUR GENERAL CANADA	REMISES FED. / AVRIL 2018	1 498,52
RECEVEUR GENERAL CANADA	REMISES FED. / MAI 2018	1 830,76
RREMQ - AON HEWITT	REGIME PENSION / AVRIL 2018	1 766,92
RREMQ - AON HEWITT	REGIME PENSION / MAI 2018	2 190,94
SM-EAU-EXPERT INC.	MISE AUX NORMES USINE/TRAV.FIL	2 876,62
SOCIETE CANADIENNE DES POSTES	ENVOI /INVITATION RENC.26 MAI	113,02
SOCIETE CANADIENNE DES POSTES	ENVOI JOURNAL JUIN 2018	126,61
SSQ SOCIÉTÉ D'ASSURANCE-VIE INC.	ASSURANCE COLLECTIVE / JUIN	1 054,06
TELUS QUÉBEC	TEL+FAX BATIMENTS MUNICIPAUX	459,33
TOSHIBA SOLUTIONS D'AFFAIRES	CONTRAT PHOTOCOPIEUR/SEC	316,27
TRAFIC INNOVATION INC	SUPPORTS/AFFICHEUR VITESSE	621,85
TRANSP.JEAN-FRANÇOIS ROY/9264-0176 QUEBE	CONSOLIDATION 1ER RANG N-O	846,50
TRANSP.JEAN-FRANÇOIS ROY/9264-0176 QUEBE	CONSOLIDATION 1ER RANG N-O	779,67
WSP CANADA INC.	SURVEILLANCE TRAVAUX/USINE	17 392,29
WSP CANADA INC.	SURVEILLANCE TRAVAUX/USINE	13 373,48

Adopté unanimement par les conseillers.

## DÉPÔT ET LECTURE DU RAPPORT ANNUEL DU MAIRE

Conformément à l'article 176.2 du Code municipal, M. Sarto Roy, maire, dépose et lit publiquement son rapport annuel. Le texte intégral du rapport sera publié dans l'édition du mois de juillet 2018 du journal local «L'Armagh'Joie».

**Tel que prescrit par l'article 176.4 du Code municipal du Québec, la directrice générale, secrétaire-trésorière dépose le rapport budgétaire comparatif 2017-2018 pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 mai 2018.**

Rés.2018-06-04

#### **NOMINATION D'UNE PERSONNE DÉSIGNÉE**

**ATTENDU QU'**en vertu de la section IV de la Loi sur les compétences municipales chaque municipalité locale doit désigner une personne pour tenter de régler les mésententes relatives aux clôtures mitoyennes, fossés mitoyens, fossés de drainage et découverts;

**ATTENDU QUE** M. Paul Blais, directeur du Service régional d'inspection, ne peut plus assurer ses rôles et fonctions en raison de son départ à la retraite et qu'il avait été nommé à titre de personne désignée pour l'application de la section IV de la Loi sur les compétences municipales;

**ATTENDU QUE** l'article 35 de la section IV de la Loi sur les compétences municipales précise que l'acte de désignation doit prévoir la rémunération et les frais admissibles de la personne désignée;

#### **EN CONSÉQUENCE,**

Proposé par le conseiller Benoit Gagnon,  
Appuyé par la conseillère Marie Madeleine Sirois,

**QUE** le conseil municipal désigne MM. Éric Gauthier et Stéven Grenon pour tenter de régler les mésententes visées à l'article 36 de la Loi sur les compétences municipales sur l'ensemble du territoire de la Municipalité;

**QUE** la rémunération et les frais admissibles soient les suivants :

Ouverture du dossier : 50,00 \$

Pour le travail de la personne désignée (vocation sur le terrain, au bureau de la publicité des droits, préparation et transmission de rapport, ordonnance, etc.) : 75,00 \$/hres

Déboursés divers selon les coûts réels (frais pour services professionnels, avocats, agronomes, ingénieurs, transmissions de documents, etc.) :

Frais de déplacement : 0,45 \$/km

Adopté unanimement par les conseillers.

Rés.2018-06-05

#### **MISE EN COMMUN DE LA REFONTE DES RÈGLEMENTS D'URBANISME**

**ATTENDU QUE** toutes les municipalités de Bellechasse devront modifier, en 2018, leurs règlements de zonage, de construction, de lotissement, etc. à la suite des modifications apportées au schéma d'aménagement et de développement de la MRC;

**ATTENDU QUE** la municipalité a adopté la résolution 2017-12-21 confirmant son adhésion à la démarche commune de refonte des outils d'urbanisme sous la responsabilité de la MRC de Bellechasse et signifiant son accord pour le dépôt d'une demande d'aide financière au programme de mise en commun d'équipements, d'infrastructures, de services ou d'activités en milieu municipal du Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

**ATTENDU QUE** la MRC a obtenu l'aide financière provenant du MAMOT d'un montant de 50 000 \$ pour le projet de démarche commune de refonte des outils municipaux d'urbanisme ;

**ATTENDU QUE** la création d'un service pour la rédaction règlementaire permettra une uniformité des règlements municipaux et une facilité quant à l'application de ces règlements pour le service d'inspection régional ;

**ATTENDU QUE** la MRC a déposé aux municipalités une offre de service expliquant les différentes étapes de la démarche commune de refonte des outils municipaux d'urbanisme comprenant un échéancier des différentes étapes ainsi qu'un budget;

**EN CONSÉQUENCE,**

Proposé par le conseiller Benoit Gagnon,  
Appuyé par le conseiller Robert Gagnon,

Que la municipalité d'Armagh accepte l'offre de service déposée par la MRC de Bellechasse et s'engage à défrayer les coûts reliés à la réalisation de la démarche commune de refonte des outils municipaux d'urbanisme, selon les montants de 5 891 \$ par année, échelonné sur une période de 3 ans.

Adopté unanimement par les conseillers.

Rés.2018-06-06

**COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME D'ARMAGH -  
NOMINATIONS AUX SIÈGES 2 ET 4**

**ATTENDU QUE** le Conseil municipal a adopté le 6 mars 2018 un règlement régissant le comité consultatif d'urbanisme d'Armagh ;

**ATTENDU QU'**à l'article 9 on y traite de la nomination des membres ;

**ATTENDU QU'**un avis invitant les résidants à déposer leur candidature pour ce comité a été publié dans le journal l'Armagh'Joie ;

**ATTENDU QUE** deux personnes ont déposé leur candidature pour occuper les sièges 2, et 4 du Comité consultatif d'urbanisme d'Armagh renouvelable cette année ;

**EN CONSÉQUENCE,**

Proposé par le conseiller Benoit Gagnon,  
Appuyé par le conseiller Maxime Bradette,

Que ce Conseil nomme M. Marcel Fournier ainsi que Mme Pauline Rodrigue en tant que membres du Comité consultatif d'urbanisme d'Armagh respectivement aux sièges numéro 2 et 4.

Adopté unanimement par les conseillers.

Rés.2018-06-07

**ENTENTE INTERMUNICIPALE – CONCERNANT LE  
COMPRESSEUR POUR L'APPROVISIONNEMENT EN AIR  
RESPIRABLE**

**ATTENDU QUE** le service d'incendie de la municipalité d'Honfleur a été retenu pour offrir le service d'approvisionnement en air respirable à 17 municipalités de la MRC;

**ATTENDU QUE** le Conseil de la MRC de Bellechasse et les 20 municipalités ont confirmé leur accord quant à l'achat d'un compresseur;

**ATTENDU QUE** le Conseil de la MRC de Bellechasse a retenu la soumission déposée par La Boutique du Plongeur pour la fourniture d'un compresseur avec station de remplissage et un système de stockage;

**ATTENDU QU'**un projet d'une entente intermunicipale a été préparé pour préciser les services offerts aux municipalités ainsi que les obligations de la municipalité d'Honfleur et des 19 autres municipalités signataires de cette entente qui sera effective rétroactivement au 17 mai 2018 ;

**EN CONSÉQUENCE,**

Proposé par le conseiller Maxime Bradette,  
Appuyé par le conseiller Sébastien Mercier,

1° que la municipalité d'Armagh accepte de signer l'entente intermunicipale régissant l'achat, l'utilisation et l'entretien du compresseur servant pour la MRC et la municipalité de Saint-Anselme permettant un approvisionnement en air respirable lors des interventions majeures en incendie selon les termes et conditions apparaissant au projet d'entente intermunicipale étant effective le 17 mai 2018.

2° d'autoriser le maire et la directrice générale à signer l'entente intermunicipale pour et au nom de la municipalité.

Adopté unanimement par les conseillers.

Rés.2018-06-08

**ENTENTE INTERMUNICIPALE RÉVISÉE CONCERNANT LE SYSTÈME CASCADE PERMETTANT L'APPROVISIONNEMENT EN AIR RESPIRABLE**

**ATTENDU QUE** le système Cascade permettant un approvisionnement en air respirable lors des interventions majeures en incendie est fonctionnel depuis l'automne 2006;

**ATTENDU QUE** la municipalité de Saint-Lazare offrait le service depuis le 1<sup>er</sup> mai 2013 en vertu d'une entente intermunicipale;

**ATTENDU QUE** la municipalité de Honfleur offrira dorénavant ce service à 17 des 20 municipalités de la MRC de Bellechasse;

**ATTENDU QU'**un projet d'une nouvelle entente intermunicipale révisée a été préparé pour préciser les services offerts aux municipalités ainsi que les obligations de la municipalité d'Honfleur et des 16 autres municipalités signataires de cette entente qui sera effective rétroactivement au 17 mai 2018;

**EN CONSÉQUENCE,**

Proposé par le conseiller Maxime Bradette,  
Appuyé par la conseillère Marie Madeleine Sirois,

1° que la municipalité d'Armagh accepte de signer l'entente intermunicipale révisée régissant l'utilisation et l'entretien du système Cascade permettant un approvisionnement en air respirable lors des interventions majeures en incendie selon les termes et conditions apparaissant au projet d'entente intermunicipale étant effective le 17 mai 2018.

2° d'autoriser le maire et la directrice générale à signer l'entente intermunicipale pour et au nom de la municipalité.

Adopté unanimement par les conseillers.

Rés.2018-06-09

**CLUB FADOQ L'ANNEAU D'OR D'ARMAGH – DEMANDE DE TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT**

**ATTENDU QUE** le Club FADOQ l'Anneau D'OR d'Armagh a reçu une subvention au montant de 12 602 \$ dans le programme « Nouveaux Horizons » ;

**ATTENDU QUE** cette subvention prévoyait entre autres le remplacement des armoires dans la cuisine communautaire de la salle municipale ;

**ATTENDU QU'**afin de finaliser les rénovations il serait opportun de faire quelques travaux d'amélioration en complément avec les réparations actuelles ;

**EN CONSÉQUENCE,**

Proposé par la conseillère Marie Madeleine Sirois,  
Appuyé par le conseiller Gilles Lacroix,

Que ce Conseil autorise un budget au montant de 1 000 \$ pour le projet d'amélioration et de rénovation de la cuisine communautaire à la salle municipale.

Adopté unanimement par les conseillers.

Rés.2018-06-10

**PARTICIPATION DU MAIRE AU CONGRÈS DE LA FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS 2018**

**ATTENDU QUE** la Fédération québécoise des municipalités tient chaque année un congrès annuel;

**ATTENDU QUE** la thématique de ce Congrès est « Un Québec à l'image de ses régions », mettra l'accent sur nos régions, leurs richesses et les citoyens qui les animent;

**ATTENDU QUE** divers ateliers enrichissants et séances d'information sont offerts lors de ce Congrès;

**EN CONSÉQUENCE,**

Proposé par le conseiller Sébastien Mercier,  
Appuyé par le conseiller Robert Gagnon,

1<sup>o</sup> que Monsieur Sarto Roy, maire, soit autorisé à participer au congrès de la Fédération québécoise des municipalités qui se tiendra à Montréal du 20 au 22 septembre prochain.

2<sup>o</sup> que les frais d'inscription, de séjour et de déplacement soient assumés par la municipalité conformément au règlement présentement en vigueur.

Adopté unanimement par les conseillers.

Rés.2018-06-11

**TOUR CIBC CHARLES-BRUNEAU – DEMANDE D'AUTORISATION DE PASSAGE**

**ATTENDU QUE** la 23<sup>ièm</sup>e édition de l'événement du Tour CIBC Charles-Bruneau souhaite effectuer la traversée de notre municipalité le mercredi 4 juillet prochain ;

**ATTENDU QUE** le Tour CIBC Charles-Bruneau est l'une des activités de collecte de fonds les plus importantes au Québec, en vue de répondre aux priorités toujours croissantes de la recherche et aux projets dédiés à l'oncologie pédiatrique ;

**ATTENDU QUE** la Fédération québécoise des sports cyclistes (FQCS) est responsable de la gestion des différents parcours et demande l'autorisation de passage dans notre municipalité;

**EN CONSÉQUENCE,**

Proposé par le conseiller Maxime Bradette,  
Appuyé par le conseiller Sébastien Mercier,

Que ce Conseil autorise la Fédération québécoise des sports cyclistes (FQSC) à emprunter les routes de la municipalité d'Armagh lors du



Tour CIBC Charles-Bruneau qui se tiendra le 4 juillet prochain et leur souhaitons un grand succès lors de cet évènement.

Adopté unanimement par les conseillers.

Rés.2018-06-12

**FÊTES DE L'ARMAGH'NIE : FERMETURE DE LA RUE TURGEON**

**ATTENDU QUE** dans la programmation des Fêtes de l'Armagh'nie une course de boîtes à savon Desjardins est au programme;

**ATTENDU QUE** des moyens de sécurité doivent être entrepris afin de sécuriser les lieux pour les participants lors des pratiques et durant l'activité prévue le dimanche 24 juin sur la rue Turgeon;

**EN CONSÉQUENCE,**

Proposé par le conseiller Sébastien Mercier,  
Appuyé par le conseiller Maxime Bradette,

Que ce Conseil autorise la fermeture de la rue Turgeon durant les Fêtes de l'Armagh'nie qui se dérouleront du 22 au 24 juin inclusivement, afin d'assurer la sécurité des participants lors de la course de boîtes à savon Desjardins.

Adopté unanimement par les conseillers.

Rés.2018-05-13

**AVIS DE MOTION : « RÈGLEMENT MODIFIANT CERTAINS ARTICLES DU RÈGLEMENT SUR LA SÉCURITÉ PUBLIQUE ET LA PROTECTION DES PERSONNES » DE LA MUNICIPALITÉ D'ARMAGH.**

**AVIS DE MOTION** est donné par Marie Madeleine Sirois, conseillère qu'il sera présenté, lors d'une séance de conseil subséquente, un projet de règlement modifiant certains articles du « Règlement sur la sécurité publique et la protection des personnes » de la municipalité d'Armagh.

Rés.2018-06-14

**RÉAMÉNAGEMENT DE LA BIBLIOTHÈQUE : ACHAT D'ÉTAGÈRES**

**ATTENDU QUE** les responsables de la bibliothèque ont présenté au Conseil municipal un projet de réaménagement de la bibliothèque;

**ATTENDU QUE** le réaménagement consiste à ajouter des étagères et de modifier celles déjà en place;

**ATTENDU QU'**une soumission a été transmise au Comité par un fournisseur spécialisé dans le domaine de rangement et d'aménagement d'espace dans les bibliothèques;

**EN CONSÉQUENCE,**

Proposé par la conseillère Marie Madeleine Sirois,  
Appuyé par le conseiller Gilles Lacroix,

1<sup>o</sup> D'autoriser le remplacement d'une partie des étagères à la bibliothèque selon la soumission obtenue auprès de RaySource rangement et aménagement d'espace, pour un montant de 6 150 \$ taxes en sus.

2<sup>o</sup> D'informer la MRC de Bellechasse que l'acquisition de l'équipement sera financée par le Fonds de développement des territoires, et ce, conformément à la politique révisée du soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie.

Adopté unanimement par les conseillers.

Rés.2018-06-15

## **DÉNOMINATION DE LA SALLE MUNICIPALE**

**ATTENDU QUE** la municipalité d'Armagh a plus de 150 ans d'histoire;

**ATTENDU QUE** parmi les fils de pionniers ayant fait progresser la région d'Armagh figure le nom de Philibert Langlois;

**ATTENDU QU'**au cours de sa vie, ce personnage a été le premier maître de poste de la station d'Armagh et président de la commission scolaire d'Armagh;

**ATTENDU QU'**en 1919, il fut l'un des principaux artisans à l'origine d'une compagnie qui utilisa les eaux rapides de la rivière de La Fourche pour la construction d'un barrage hydro-électrique;

**ATTENDU QU'**il fut un soutien financier et social pour la municipalité d'Armagh, la fabrique St-Cajetan d'Armagh et le Collège de Lévis et ce, en pleine crise économique;

**ATTENDU QUE** sa contribution à notre communauté est remarquable et que de ce fait, la municipalité d'Armagh désire honorer sa mémoire;

### **EN CONSÉQUENCE,**

Proposé par le conseiller Robert Gagnon,  
Appuyé par le conseiller Maxime Bradette,

1<sup>o</sup> Que la salle du complexe municipal d'Armagh se voit attribuer le nom de «Salle Philibert Langlois».

2<sup>o</sup> Qu'une plaque commémorative honorant sa mémoire soit placée à l'entrée de la salle.

Adopté unanimement par les conseillers.

Rés.2018-06-16

## **PROJET DE DÉVELOPPEMENT « ÉCO-QUARTIER » - BUDGET POUR ÉVALUATION**

**ATTENDU QUE** le plan de développement présenté lors des travaux portant sur le budget 2018 prévoyait une série de projets pour un budget global de 51 000 \$;

**ATTENDU QUE** ces projets et le budget associé ont été approuvés lors de la séance spéciale du Conseil du 30 janvier 2018;

**ATTENDU QUE** l'élaboration d'un scénario de mise en place d'un développement domiciliaire le plus près possible de la réalité nécessite de procéder à l'évaluation contextuelle de la valeur des terrains ciblés par la Municipalité;

**ATTENDU QU'**aucun budget spécifique n'avait été prévu pour cette évaluation;

**ATTENDU QU'**aucun budget additionnel n'est requis et que seul un réaménagement à l'intérieur de l'enveloppe accordée sera effectué;

### **EN CONSÉQUENCE,**

Proposé par Benoit Gagnon  
Appuyé par la conseillère Marie Madeleine Sirois,

Que ce Conseil autorise l'affectation d'une somme jusqu'à concurrence de 2 500 \$ pour procéder à l'évaluation des terrains ciblés et ce, à même l'enveloppe déjà autorisé pour le développement.

Adopté unanimement par les conseillers.

Rés.2018-06-17

**CFER – DEMANDE DE COMMANDITE POUR L'ALBUM DE FINISSANTS**

**ATTENDU QUE** le Centre de Formation en Entreprise et Récupération (CFER) de Bellechasse est une école entreprise où l'on favorise le développement de personnes autonomes, qui offre un enseignement à des jeunes âgés entre 15 et 18 ans qui ne peuvent poursuivre leurs études secondaires régulières;

**ATTENDU QUE** la municipalité d'Armagh est sollicitée à participer financièrement à l'album de finissants du CFER;

**EN CONSÉQUENCE,**

Proposé par la conseillère Marie Madeleine Sirois,  
Appuyé par le conseiller Sébastien Mercier,

Que ce Conseil participe financièrement à l'impression de l'album de finissant du Centre de Formation en Entreprise et Récupération (CFER) de Bellechasse pour une somme de 50 \$.

Adopté unanimement par les conseillers.

Rés.2018-06-18

**LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Proposé par le conseiller Gilles Lacroix,  
Appuyé par le conseiller Sébastien Mercier,

Qu'à 21h45, l'assemblée soit levée.

Adopté unanimement par les conseillers.

Je, Sarto Roy, maire atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

\_\_\_\_\_  
Sarto Roy, maire

\_\_\_\_\_  
Sylvie Vachon, sec.-très /Dir.gén.